



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070338

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/06/2025 16H17 C:005360 I:39235
V/REF : 1013304
V/Email reçu le Mercredi 04/06/2025 à 16H17

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01206
IMMEUBLE : JARDIN CHAPELLE-1206
1 a 19, IMPASSE DES MURES
106, ROUTE DE LA LIBERATION
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 08 Juillet 2025

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : ALLEE N°108 LIBERATION-CONTACTER M.TOUMI-TEL:06 61085224
MOTIF : INTERVENIR POUR UN POMPAGE/NETTOYAGE DES FOSSES
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou avec pompes à vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel à eau.

LE 12/06 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
PRESENCE DE LA BONDE DE SOL BOUCHEE A PARTIR D'UNE AERATION
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION A PARTIR DE LA FOSSE DE RELEVAGE SUR 4 METRES LINEAIRES
DEPOSE DE LA GRILLE ET NETTOYAGE DES DETRITUS
FERMETURE DE LA GRILLE
CONTROLE, NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 12/06/25 à 19H22 Mme D. CHAMBLAS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	3	121,50	364,50



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070338

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	364,50
T.V.A. a 10,00%	36,45
TOTAL T.T.C.En EURO	400,95

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1013304 du 04/06/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

108 Route de la Libération

Les Jardins de la Chapelle

69110 STE FOY LES LYON

Référence de la Demande

THCVRDPCG Tvx hors contra Voirie reseaux Partie cne gar .

01-EE-8504-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

01206-00001 STE FOY LES LYON 8 PLS Coll +
10 Gar

Délai

Date limite exécution : 19/06/2025

Observations

CONTACT SUR PLACE LOC MR TOUMI

TEL 06 61 08 52 24

DEMAIN SE SERAI PARFAIT

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 Forfait pompage / nettoyage des fosses 2 m3 compris remise en centrale de traitement (sceptique, hydro-carbure etc)	1,00	116,44	116,44	11,64	128,08
Total H.T.					116,44
Total TVA					11,64
Total TTC					128,08

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 04/06/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Route de la Libération Les Jardins de la Chapelle 69110 STE FOY LES LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **04/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1013304